

La convocation a été adressée individuellement le 22 mars 2024 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 5 avril 2024.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 5 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle du Jumelage à Aix-sur-Vienne, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD.

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Christine TREILLARD, Raymonde BAUWIN RICHE, Ginette BUISSON.

Représenté : Patrick BENAYOUN par René ARNAUD.

Excusés : Robert GAUTHIER, Caroline CHERBEIX, Wali NOURESTANI.

Secrétaire : Christelle MOUNET

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté.

Madame Christelle MOUNET annonce l'ajout d'un dossier de demande d'aide financière à l'ordre du jour.

I – COMPTE DE GESTION 2023

L'Organe délibérant ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif s'il ne dispose pas de l'état de situation de l'exercice clos (compte de gestion) dressé par le Comptable de la Collectivité (Article L.1612-12-5).

La délibération n° 2024/10 est adoptée à l'unanimité.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame Marie-Claire SELLAS est désignée Présidente de séance, Monsieur René ARNAUD sort de la salle.

L'arrêté des comptes de l'établissement public administratif est constitué par le vote de l'Organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Président.

Le Compte Administratif (CA) présente les résultats de l'exécution du budget. Sa structure et sa contexture sont identiques à celles du budget.

Il compare pour chaque chapitre les prévisions ou autorisations, et le total des émissions de titres de recettes et de mandats de dépenses. Ces restes à réaliser représentent des recettes qui n'ont pas encore été mises en recouvrement ou des dépenses engagées non mandatées. Les restes à réaliser seront repris dans le budget primitif et ainsi reportés sur l'exercice suivant.

Une balance générale permet de dégager les résultats globaux réels de clôture, de chacune des deux sections puis des deux sections confondues.

La présidence du Conseil d'Administration lors des séances consacrées à l'examen des comptes administratifs du Président est confiée à un Président ad hoc désigné par le Conseil : le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (Article L.1612-12-6).

La délibération n° 2024/11 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur René ARNAUD est rappelé et reprend la présidence.

III – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le résultat de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos (Article L.2311-5, du Code Général des Collectivités Territoriales), cumulé avec le résultat de l'exercice antérieur reporté, est affecté en totalité, dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération prise par l'Assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

La délibération n°2024/12 est adoptée à l'unanimité.

IV – BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget du C.C.A.S. est proposé par le Président et voté en Conseil d'Administration.

Ce vote doit intervenir avant la séance du Conseil Municipal consacrée au vote du budget.

La règle de l'équilibre budgétaire posée par les articles L.1612-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue une condition de légalité des délibérations budgétaires.

Monsieur René ARNAUD rappelle les nouvelles modalités d'envoi des documents budgétaires : le projet de Budget et les rapports correspondants doivent être envoyés 12 jours avant la réunion, en même temps que la convocation alors que les modalités d'envoi de la note de synthèse et les autres documents restent inchangées, ce qui explique que les membres du Conseil d'Administration aient reçu les documents en deux envois distincts.

La délibération n°2024/13 est adoptée à l'unanimité.

V – DOSSIERS DE DEMANDE DE DOMICILIATION

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande de domiciliation.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS
<i>1/05.04.2024 Délibération 2024/14</i>		Renouvellement de domiciliation	Favorable
<i>2/05.04.2024 Délibération 2024/15</i>		Renouvellement de domiciliation	Favorable
<i>3/05.04.2024 Délibération 2024/16</i>		Renouvellement de domiciliation	Favorable

VI – DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande d'aide financière.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
4/05.04.2024 <i>Délibération</i> 2024/17	521	Demande d'aide financière de 300 € pour un découvert bancaire	Favorable	200 €
5/05.04.2024 <i>Délibération</i> 2024/18	485	Demande d'aide financière de 100 € pour financer un séjour de vacances adaptées	Favorable	100 €
6/05.04.2024 <i>Délibération</i> 2024/19	485	Demande d'aide financière de 100 € pour financer un séjour de vacances adaptées	Favorable	100 €
7/05.04.2024 <i>Délibération</i> 2024/20	706	Demande d'aide financière de 300 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	300 €

VII – QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique LE GOFF demande si la mairie ou les associations représentées dans l'assemblée ont eu des demandes particulières suite aux inondations du week-end de Pâques.

Monsieur René ARNAUD explique que 15 véhicules et 15 habitations ont été impactés par les inondations. Une famille a vu son domicile rendu inhabitable et doit voir avec son assurance pour être relogée. La Commune mettra une benne à disposition de cette famille pour débarrasser son logement.

Monsieur René ARNAUD informe qu'une demande de classement en état de catastrophe naturelle est à l'étude et invite les membres de l'assemblée à signaler à la Mairie toute personne ayant des problématiques particulières en lien avec les inondations.

Madame Marie-Claire SELLAS évoque une réunion de présentation de l'association UFC QUE CHOISIR à laquelle elle a assisté en compagnie de Madame Christiane GADAUD.

L'association envisage de faire des permanences une fois par mois à France services, et ce, à partir de septembre 2024 si le nombre de bénévoles disponibles est suffisant. Ces permanences permettraient d'apporter une aide aux particuliers concernant tout type de problème. L'aide ponctuelle serait gratuite mais une participation de 30€ serait demandée pour monter un dossier.

L'association propose également des ateliers sur différents thèmes : mieux manger, consommer responsable ou pièges et arnaques.

Monsieur René ARNAUD ajoute qu'il pourrait être envisagé l'organisation d'ateliers, le thème de consommer responsable paraît adapté au vu de l'époque actuelle et permettrait de toucher plus de public.

Madame Christelle MOUNET est chargée de collecter des informations auprès de l'association UFC QUE CHOISIR.

Madame Christelle MOUNET évoque une rencontre avec l'association Pouce travail qui a eu lieu le 26 février dernier en présence de Monsieur René ARNAUD et de Madame Marie-Claire SELLAS. Elle rappelle que cette association permet l'insertion sociale et professionnelle par la mise à disposition de salariés à des entreprises ou des particuliers.

Dans le but de recruter de nouveaux salariés et de faire connaître l'association, les responsables ont émis le souhait de faire des permanences à Aix-sur-Vienne, la première aura lieu le 26 avril 2024 avec une permanence par mois.

Madame Raymonde BAUWIN RICHE demande à être informée des horaires des permanences afin de pouvoir relayer l'information auprès des bénéficiaires du Secours Catholique.

Monsieur René ARNAUD souhaite que l'information soit transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Madame Monique LE GOFF informe l'assemblée que la commune d'Aixe-sur-Vienne envisage d'adhérer à l'association Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme. Cette adhésion impliquerait de mener des actions auprès du public autiste.

Monsieur René ARNAUD précise que la commune a déjà confié la distribution du Bulletin Municipal à des résidents autistes de la MAS, dans un quartier d'Aixe-sur-Vienne, à savoir Chamborêt.

Madame Monique LE GOFF ajoute que la Mission Locale Rurale accompagne déjà ce genre de public.

Madame Raymonde BAUWIN RICHE informe l'assemblée que le Secours Catholique ferme ses portes fin avril. L'association doit quitter les locaux actuels, le montant du loyer représentant une charge beaucoup trop lourde pour l'association.

Monsieur René ARNAUD, a été sollicité pour un éventuel nouveau local.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur René ARNAUD clôt la séance à 11h00.